

La Régie d'assainissement des eaux
Richelieu-Saint-Laurent

105, boulevard Poliquin, C.P. 127
Sorel-Tracy (Québec) J3P 5N6
450 780-5600, poste 5662

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-001

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Objet du projet et demande d'approbation

À la suite d'une séance du conseil d'administration tenue le 25 septembre 2025, la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent a adopté le Règlement numéro 2025-001, conformément à l'article 1077 du Code municipal du Québec ou à l'article 565 de la *Loi sur les cités et villes*, « Décrétant une dépense de 13 120 763 \$ et un emprunt de 10 395 763 \$ pour l'exécution de travaux de vidange de boues dans les étangs aérés de la station d'épuration située au 105, boulevard Poliquin, à Sorel-Tracy ».

Approbation du règlement

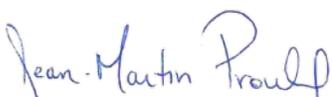
Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca.

Consultation du projet

Ce projet de règlement n° 2025-001 peut être consulté :

- Pour les citoyens de Sorel-Tracy : à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy du 71, rue Charlotte, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.
- Pour les citoyens de Sainte-Anne-de-Sorel : au centre de services municipaux du 1685, chemin du Chenal-du-Moine, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité au www.msads.ca.
- Pour les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel : à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 700, rue Montcalm, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 29^e jour de septembre 2025.



Jean-Martin Proulx, secrétaire-trésorier